

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 13 juin 2017**

**19 h 30 mairie, salle consulaire**

Le mardi 13 juin 2017, à 19 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

**Présents** : Josiane Mouchet (dès 19h40), Pierre Artique, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Laurence Lassort, Bernard Meillasson, Denise Gignoux, Carole Dinger, Coralie Marmot, Christophe Coste.

**Excusés** : Chrystelle Beurrier (pouvoir à Pierre Fillon), Cécilia Motta (pouvoir à Roger Béchet), Christian Trémoulet à Christophe Coste)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	15
Date de convocation du conseil municipal	2 juin 2017

Le maire ouvre la réunion à 19 h 35

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- acquisition du terrain de Mohamed Chaudri, procédure de bien vacant sans maître
- anticipation d'un emploi pour besoins exceptionnels

### **I/ Compte rendu de la séance du 9 mai 2017**

Aucune remarque n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité

### **III/ Epicerie du Lac**

#### **1/ acquisition de la véranda-pergola et de la terrasse à la copropriété des immeubles « Les Sittelles et les Aigrettes »**

Le maire rappelle au conseil municipal que des démarches avaient été engagées afin d'acquérir ces biens afin de donner une aisance à l'épicerie du Lac et d'en faciliter le fonctionnement.

Ces biens sont précisés par l'état descriptif de division établi par le cabinet de géomètres experts, Barnoud-Trombert à Thonon le 16 février 2017 :

- cadastré section A n° 1330, rue Lou Margali, 74 140 Excenevex
- lot n° 81, véranda-pergola, 51,50 m<sup>2</sup>, 86/10 180 èmes des parties communes générales
- lot n° 82, terrasse, 91 m<sup>2</sup>, 94/10 180 èmes des parties communes générales,

Le syndicat des copropriétaires des immeubles « Les Sittelles et les Aigrettes » représenté par M. Tartik, a concrétisé ce projet lors de son assemblée générale du 10 avril 2017 et fixé le prix de vente à mille cinq cent trente-deux euros et cinquante centimes (1 532,50 €).

Le maire présente un projet d'acte établi par l'office notarial « SELARL Fumex- Vaillant-Weber, notaires associés » à Evian.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir la véranda-pergola et la terrasse telles que décrites ci-dessus pour le prix de 1 532,50 €

**AUTORISE** le maire à signer l'acte établi par l'office notarial « SELARL Fumex-Vaillant-Weber, notaires associés » à Evian , ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier

## **2/ Vente à la SCI « Les commerces du Lac »**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été envisagé de vendre les murs de l'Épicerie du Lac à son actuel locataire, la SCI « Les commerces du Lac » représentée par M. Ayaha Aydémir, ainsi que la véranda-pergola attenante et la terrasse :

- cadastre section A n° 1330, 2 rue Lou Margali, 74 140 Excenevex
- lots n° 5 et n°6, rez-de-chaussée, locaux à usage de commerce d'épicerie, 116 m<sup>2</sup>, 360/10 180 èmes des parties communes générales
- lot n° 81, véranda-pergola, 51,50 m<sup>2</sup>, 86/10 180 èmes des parties communes générales
- lot n° 82, terrasse, 91 m<sup>2</sup>, 94/10 180 èmes des parties communes générales

Le prix de vente est fixé à deux-cent un mille cinq-cent-trente-deux euros, cinquante centimes (201 532,50 €)

Le maire présente un projet d'acte établi par l'office notarial « SELARL Fumex- Vaillant-Weber, notaires associés » à Evian.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de vendre le local à usage de commerce d'épicerie, la véranda –pergola attenante et la terrasse tels que décrits ci-dessus, à la SCI « Les commerces du Lac », représentée par M. Ayaha Aydémir au prix de deux-cent un mille cinq cent-trente deux euros et cinquante centimes (201 532,50 €).

**AUTORISE** le maire à signer l'acte établi par l'office notarial « SELARL Fumex-Vaillant-Weber, notaires associés » à Evian, ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier.

## **III/ Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau pour 2016**

Pierre Artique, délégué du conseil auprès du syndicat intercommunal des eaux des Moises (SIEM) commente le diaporama réalisé par le SIEM présentant son historique, sa composition, ses activités techniques, administratives et financières.

Il explique les méthodes utilisées pour évaluer la qualité de l'eau produite, stockée et distribuée.

Il présente les tarifs de l'eau et de l'assainissement, leur composition et leur évolution et répond aux questions des élu-e-s

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2016 tel qu'il lui a été présenté par le vice-président du SIEM.

(NB : ce rapport-est consultable sur le site du SIEM et sur celui de la commune).

#### **IV/ Fusion des syndicats intercommunaux des eaux des Moises (SIEM) et des Voirons (SIEV)**

Le maire donne lecture d'un arrêté préfectoral du 16 mai 2017 présentant le projet de fusion de ces deux syndicats intercommunaux, lequel arrêté a été notifié à leurs présidents.

Le périmètre de la fusion envisagée est la juxtaposition du périmètre de chacun des deux, et un projet de nouveaux statuts a d'ores et déjà été approuvé.

Les maires des communes concernées en ont été destinataires, et les conseils municipaux peuvent donner leur accord dans un délai de 3 mois.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE** son accord au projet de fusion des syndicats des eaux des Moises et des Voirons en une entité unique intitulée « syndicat intercommunal des eaux Moises-Voirons - SIEMV)

#### **V/ Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

Le maire présente au conseil municipal les contexte juridique et administratif relatifs à la procédure de constitution du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), notamment l'obligation de présenter le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'en débattre.

Il rappelle que le conseil a désigné le maire et Christian Trémoulet pour représenter la commune.

Il donne lecture du PADD qui a été présenté à la communauté d'agglomération le 16 décembre 2016, puis à la conférence des maires du 21 février 2017 et enfin à la commission intercommunale Anthy-Margencel-Sciez-Excenevex du 12 mai 2017

Il fait distribuer divers documents de présentation en vue de les commenter.

Le PADD s'organise autour de 10 principaux objectifs, c'est donc sur cette base qu'il lance un débat en laissant la parole aux membres du conseil municipal.

Différents points sont dès lors abordés et synthétisés comme suit.

## 1/ Mobilité – Transports

### a/ Bus à haute qualité de services (BHNS)

Cet ambitieux projet prend place le long de la RD 1005. Priorité est faite aux bus par l'aménagement de couloirs prioritaires à Sciez, Massongy et Douvaine, ainsi que par l'installation de feux tricolores dédiés.

L'objectif est de doubler le cadencement de l'actuel service T71 en atteignant 46 bus/j de façon à réduire de 20' le temps de trajet Thonon-Genève.

Des parking P+R devraient être prévus, en privilégiant des constructions en étages afin d'améliorer leur rentabilité et d'économiser de l'espace.

Le financement de 20 millions d'euros est assumé par le Conseil départemental 74.

Ce BHNS sera d'autant plus pertinent que le système de paiement ne ralentira pas le débit (bornes monétiques extérieures...)

Fonctionnera-t-il les week-end et jours fériés ?

Des lignes de rabattement sont envisagées reliant les communes aux gares, des doutes sont émis quant à leur utilisation, les parkings étant déjà complets.

### b/ Covoiturage

Un effort sensible est à porter sur le covoiturage en général, notamment avec un système « à la carte » avec arrêts et voies de circulation dédiés.

Des zones de desserte covoiturage sont-elles prévues pour le BHNS ?

Plus largement, le devenir de l'utilisation de la voiture face à la révolution informatique entamée est évoqué.

Le souhait de multiplier les moyens de mobilité douce, pédestre et cyclo, pistes, stationnement, accès des établissements scolaires et équipements publics est unanimement émis.

### d/ 2 x 2 voies liaison Machilly-Thonon (16,5 km, pour 2023)

Cette voirie permettra de délester les RD 1005 et 903, rendant par conséquent les transports publics plus performants. Les mobilités douces seront aussi facilitées.

La sécurité et le confort des usagers comme des riverains s'en trouveront améliorés.

Cette section de 17 km sera l'objet d'un droit de péage concédée par l'Etat.

Le financement de 240 millions €, voit une large implication du Département.

Une enquête publique à venir et la position du nouveau gouvernement est attendue

e/ Léman Express (ex CEVA)

Sa capacité de 740 places par rame et sa fréquence de un voyage toutes les 30' ne permettra pas de satisfaire la totalité de la demande, tant les passagers sont nombreux au-delà de la gare de départ (la capacité SNCF actuelle est de 400 passagers par heure avec un départ chaque 30')

Sera-t-il donné suite au projet de 3 espaces de croisement pour doubler le cadencement ?

Des lignes de rabattement par bus sont envisagées reliant les communes aux gares, des doutes sont émis quant à leur utilisation, les parkings étant déjà complets.

f/ Transports lacustres

Les services en place actuellement sont complets

Plusieurs projets pallieront ce fait :

- création de la ligne Thonon-Morges
- renforcement de la ligne Evian-Lausanne
- acquisition de bateaux plus rapides et de grande capacité co-financée par la Région AURA

2/ Plan local de l'habitat

Dans le premier PLH, Excenevex devait réaliser 7 logements aidés. Dans le second PLH, ses obligations sont de 18 logements aidés. A ce jour, 25 logements aidés sont en cours de construction sur des programmes immobiliers privés

Le parc locatif communal privé d'Excenevex n'est pas pris en compte, le projet d'aménagement au chef-lieu envisagé par le conseil devrait être confié à un bailleur social pour être reconnu comme tel..

Sciez, Allinges, Bons, Perrignier, Thonon , sont les communes contraintes de respecter un contingent de logements aidés sous peine de pénalités financières

L'accent est mis sur ces communes accueillant des gares

3/ Modérer la consommation foncière

La démographie de la Haute-Savoie, est une des plus dynamiques de France.  
1950 : 280 000 habitants, 2012 : 760 000, 2017 : 800 000.

Dans la dernière décennie, en Haute-Savoie on a compté 10 000 nouveaux habitants par an, 80 000 logements neufs ont été construits ce qui correspond à une consommation foncière de 400 à 700 m<sup>2</sup> par nouveau logement.

3 000 ha de terres agricoles ont été versés à la construction et à l'aménagement, 5 000 ha sont situés en zones constructibles

La démographie d'Excenevex a elle aussi très largement progressé (1954 : 357 hab, 1999 : 682 hab, 2014 : 1098 hab, 2017 : 1177hab) représentant à ce jour la 3<sup>ème</sup> la plus importante augmentation des communes « rives du lac ».

Le collationnement des documents d'urbanisme du Chablais permet de constater que 550 ha sont constructibles. Sachant que 250 sont affectés à l'emprise de la 2 x 2 voies, il reste 300 ha à partager entre 62 communes du Chablais !

Le développement économique est consommateur d'espace dans les zones d'activités: celle des Bracots est pleine aux  $\frac{3}{4}$ , (extension prévue de 10 ha). Celle de Douvaine est en attente du règlement d'un contentieux. Celle d'Excenevex à la Fattaz permettra d'accueillir des artisans locaux.

Le gisement foncier chablaisien compte 168 ha (comptabilisation théorique tenant compte des dents creuses). La densification est à privilégier.

#### 4/ Influence du bassin genevois

Le canton-République ne construit pas de logements neufs en rapport aux emplois créés. (maximum de 2 500 en 2016 notamment dans les alentours du CEVA, alors que de nombreux projets ambitieux sont retardés par de longs recours)

L'Ain et la Haute-Savoie construisent à sa place pour accueillir des travailleurs en provenance de nombreux pays du monde ainsi que de Suisse, et ne perçoivent que 20 % de l'impôt perçu à la source le restant étant conservé par Genève.

Contrairement au Chablais, la densification des terrains est toute relative dans le canton de Genève, lequel profite sans contrepartie correspondante, du logement, de l'éducation, de la formation, du chômage,... de la France.

#### 5/ Fibre numérique

Un plan en sa faveur est-il inscrit dans le PADD ?

Son développement en direction des résidentiels est fait en mauvaise intelligence entre 3 prestataires différents additionnant leurs coûts. L'utilisateur-client n'a pas été pris en compte.

#### 6/ Gestion des terres agricoles

Il convient de maintenir l'agriculture au moins dans son état actuel, si possible de la développer.

Concernant le terrain des Grandes Salles, propriété du Conservatoire du littoral, le propriétaire vient d'en modifier le mode d'exploitation.

C'est la commission départementale de consommation des espaces agricoles présidée par le préfet qui vient d'attribuer ces parcelles à deux agriculteurs, en fonction de critères privilégiant l'âge et le besoin réel de terres à exploiter.

#### 7/ Etapes ultérieures du PLUi

Des réunions relatives au zonage puis au règlement seront organisées auxquelles participeront les délégués désignés par le conseil municipal, Pierre Fillon et Christian Trémoulet.

Le règlement connaîtra une approche globale, chaque commune conservant ses spécificités architecturales et urbanistiques.

Y-aura-t-il des réunions publiques identiques à celles prévues lors des révisions par communes ?

Le conseil municipal

**PREND ACTE** des conclusions de ce débat portant sur le projet d'aménagement et de développement durable prenant place dans la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

### **VI/ Occupation du domaine public de la plage été 2017**

Sur proposition du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARRETE** diverses modalités d'occupation de la plage pour l'été 2017

1/ Fly-board, Adrien Ménand, loyer fixé à 2 000 € TTC pour la saison.

2/ Mini-golf, changement du loueur, M. Cartillier remplaçant le Vent des Sables, bail de 3 ans moyennant un loyer annuel de 600 € TTC

3/ Tournée des plages « Sévylor », présentation de nouveaux canoës kayaks gonflables pendant 3 jours maximum entre les 14 juillet et 15 août: emplacement gratuit sous réserve que le prestataire se rapproche des loueurs professionnels déjà en place sur la plage.

4/ Demande d'organisation de cours de zumba par Alexandra Enné, les mercredis dès 19h sur la plage, (coût 5 € la séance de 1h, maxi 30 personnes). Le conseil demande de mettre à disposition des associations d'Excenevex, des bons-cadeaux pour les jeux et concours qu'elles organisent..

5/ Information relative à la création dès septembre 2017 d'une activité de loisirs sportifs , la marche aquatique côtière ou longe-côte par Diégo Cattaneo, animateur breveté par la fédération française de randonnée pédestre (descriptif en ligne sur Excenevex.fr).

## **VII/ Parc public de jeux du Pré Cottin**

Le maire rappelle au conseil que lors de sa réunion du 9 mai 2017, il a choisi le bureau d'études Big Bang pour assurer la maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les travaux d'aménagement du projet retenu, et a été chargé de négocier le contenu du programme ainsi que les honoraires correspondants.

Il fait état de l'avancement de ces 2 points, et précise qu'ils seront arrêtés pour la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2017.

Il rappelle qu'une réunion publique est organisée mercredi 14 juin, 19h à la Symphorienne.

## **VIII/ Budget principal 2017, décision modificative n°4**

### 1/ Subvention à Excenevex-Animation

Il est expliqué au conseil qu'en application de la loi NOTRe, la nouvelle Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » devait prendre à sa charge la compétence tourisme, et assurer les dépenses correspondantes hormis celles correspondant à l'animation.

Celles-ci incombent donc aux collectivités locales concernées.

Ainsi pour Excenevex, il convient de financer les animations organisées par le bureau de tourisme : les Mardisablés, les Petits Dimanches et les Marchés en bateau, pour un montant de 17 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour (le maire, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au débat et au vote)

**DECIDE** de prendre cette décision modificative n°4 sur le budget principal 2017

### 2/ Amortissement des actes et études d'urbanisme

Afin d'honorer des dépenses d'amortissement imprévues, il convient de voter un crédit de 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de prendre cette décision modificative n°4 sur le budget principal 2017

## **IX/ Compétence « Gens du Voyage », police spéciale du maire**

Le maire expose que la loi «nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) » du 7 août 2015 a inclus la compétence « aires d'accueil des Gens du Voyage » dans les compétences obligatoires des communautés d'agglomération, ce qui figure désormais à ce titre dans les statuts de Thonon-Agglomération.

En conséquence, le pouvoir de police spéciale des maires de Thonon Agglomération a été transféré à son président.

Les maires ont cependant la possibilité de s'opposer à ce transfert de police spéciale, dans la mesure où, étant proches du terrain, ils peuvent l'exercer bien plus efficacement.

Ainsi, le maire **INFORME** le conseil municipal- qui en **PREND ACTE** sans réserves- qu'il a décidé de recouvrer ce pouvoir de police spéciale « Gens du Voyage ».

### **X/ Concertation interservices préalable à la DUP 2x2 voies Machilly-Thonon et suppression des passages à niveau à Perrignier**

Le maire donne lecture de la délibération prise par le Conseil communautaire de Thonon-Agglomération décidant de soutenir le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains et émettant un avis favorable au dossier de concertation interservices transmis par le préfet le 10 avril 2017

Il rappelle que le conseil municipal d'Excenevex avait délibéré le 22 février 2016 afin de prendre note de l'organisation de cette concertation publique

Il suggère désormais que le conseil délibère à son tour pour soutenir ce projet et pour émettre un avis favorable au dossier de concertation interservices

D'une longueur d'environ 17km, la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains. Le contournement routier de Thonon-les-Bains, mis en service en juillet 2008, intègre la future connexion de cette infrastructure. La section carrefour des Chasseurs-Machilly a été mise en service en novembre 2014.

Cette liaison encouragera la diminution de la congestion journalière sur les axes principaux routiers que sont la RD 903, la RD 1206 et la RD 1005, principalement aux heures de pointe, et diminuera ainsi le taux d'accidentologie sur ces départementales. Elle déchargera ainsi les routes départementales des trafics de transit et d'échange et en particulier, par un report du trafic poids lourds sur cet axe adapté.

Ce délestage sera également complété par des projets de transports collectifs performants : le BHNS sur la RD 1005 ainsi que le Léman express, ce qui permettra de diversifier l'offre de transport.

Cet aménagement présente d'importants avantages pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de réduction de la pollution.

Outre la liaison elle-même, l'enquête porte sur la suppression de deux passages à niveau à proximité immédiate d'un échangeur, sur lesquels une augmentation significative du trafic est attendue suite à la mise en service de la nouvelle liaison autoroutière. Afin de ne pas aggraver le risque d'accident au droit de ces passages à niveau, SNCF Réseau, en accord avec le Département de la Haute-Savoie, a demandé que la suppression de ces passages à niveau soit étudiée et programmée dans le cadre de la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains. Il s'agit des passages à niveau n°65 et n°66 situés sur la commune de Perrignier, à l'intersection de la ligne ferroviaire reliant Annemasse à Evian-les-Bains avec respectivement la RD 25 (PN65) et la RD 135 (PN66).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

### **DECIDE**

-de **SOUTENIR** le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains

-d'**EMETTRE** un avis favorable au dossier de concertation interservices transmis par le préfet de la Haute-Savoie le 10 avril 2017

Ainsi, le maire informe le conseil municipal- qui en prend acte sans réserves- qu'il a décidé de recouvrer ce pouvoir de police spéciale « Gens du Voyage »

### **XI/ Terrain de Mohamed Chaudri, acquisition selon la procédure de bien vacant sans maître**

Le maire explique au conseil que la parcelle n°B-446, d'une superficie de 1 265 m<sup>2</sup> m<sup>2</sup> et classée UBh au PLU, peut faire l'objet d'une procédure d'acquisition dite « bien vacant sans maître », son propriétaire étant inconnu et ne répondant pas aux différents courriers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'engager cette acquisition et de la confier à la SARL Actes et Conseils à Sciez

**AUTORISE** le maire à authentifier tous actes utiles à la conduite du présent dossier conformément à la délibération du 3 avril 2014 désignant par ailleurs Christian Trémoulet pour représenter la commune

### **XII/ Anticipation d'un emploi contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Le maire informe le conseil municipal qu'un des 2 agents techniques saisonniers affecté à la surveillance des voies publiques a demandé de mettre fin à son contrat d'agent technique affecté à la surveillance des voies publiques au 30 juin 2017.

Parallèlement il souligne, que, comme il a été constaté lors du week-end des 10 et 11 juin les tâches liées à l'activité touristique et de loisirs sont de plus en plus importantes et délicates

Ces 2 constats, nécessitent un renfort ponctuel des services techniques, parkings (placement, stationnement à proximité de la voie verte), plage (accueil, surveillance, nettoyage, enlèvement des détritrus).

Ainsi, il propose de modifier un contrat saisonnier créé le 20 mars 2017 en anticipant la date d'embauche initialement fixée au 1 er juillet, au 14 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'anticiper au 14 juin la date d'embauche d'un contrat saisonnier prévue au 1 er juillet

### **XIII/ Urbanisme**

#### 1/ Déclarations d'intention d'aliéner

- Consorts BOUVIER D'YVOIRE, parcelles A 529,1317,1319,1321,1322 La Tuillière
- VAUDAUX Joëlle, parcelle A 1245, Le Fély
- VAUDAUX Armelle, parcelle A 1246, Le Fély
- Les Terrasses du Léman, parcelles A 1447, 1599, Route du Lac
- CRAIGHERO Stéphane et DUFIEF Nadège, parcelles A 1479, 1492, 1481,1482 Les Croix
- BOURDET Jacques, parcelle B 575, 688, les Affouages de Filly Nord
- Consorts NANJOD, parcelle A 1316, 1371,1435 , Hameau Lou Margali
- SARL IRIA, parcelles D 78,79,80, Chevilly

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption urbain sur ces présents biens.

#### 2/ Déclarations préalables accordées

- GARNIER Pascal, abri de jardin, Chevilly
- LONDOS Patrick, fermeture partielle d'une terrasse, Route de Chevilly
- CIAPALA Fabrice, abri voiture, Domaine de la Chênaie
- MULLER François, abri de jardin, Domaine de la Chênaie
- PERTUISET Eddy, abri de jardin, Chemin des Affouages
- BARRIOZ Bruno et DUCHENE Caroline, pose d'une porte de garage, Rue Gresoud

#### 3/ Permis de construire refusé

BAILLIF Jérémy, agrandissement du balcon, modification du nombre de fenêtres et couleurs, Rue Gresoud

### **XIV/ Questions diverses**

1/ Philippe Bertrand, représentant la commune au comité d'action contre la grêle, informe le conseil que, compte tenu d'une nouvelle réglementation nécessitant de disposer de moyens d'intervention différents, les actions de prévention sont suspendues.

2/ Laurence Lassort relate les divers points relatifs à l'organisation de la Ronde pédestre de la Presqu'île du 2 juillet. Elle convie les bénévoles à une dernière réunion de mise au point mercredi 28 juin à 16h30 en mairie.

3/ Josiane Mouchet présente les divers points débattus par la commission des affaires sociales de Thonon-Agglomération, présidée par Marie-Pierre Berthier, maire de Nernier..

Les actions sont en phase d'harmonisation et le portage des repas ne connaît pas de difficultés, les entités précédentes ayant été maintenues.

Un travail important reste à venir concernant la petite enfance ainsi que les services aux personnes âgées

4/ Le maire expose au conseil que le tennis club d'Excenevex avait demandé à la commune de prendre en charge les travaux d'entretien du court en revêtement Quick, et sollicité l'amélioration de l'éclairage du nouveau court en terre battue.

Ces demandes avaient reçu en son temps l'avis favorable de la commission « vie associative » présidée par Chrystelle Beurrier.

Le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** à ces projets.

4/ Agenda

a/ modification du PLUi, permanences en mairie de la commissaire enquêtrice, lundi 17 juillet de 9h à 12h, mercredi 9 août de 9h à 12h, vendredi 18 août de 14h à 17h

b/ Prochaine réunion du conseil municipal lundi 10 juillet, 19h (municipalité, jeudi 29 juin, 14h30)

c/ Fêtes, et manifestations estivales, voir le site internet [Excenevex.fr](http://Excenevex.fr)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h15

La secrétaire de séance  
Carole Dinger

le maire  
Pierre Fillon